

DEC142694DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) et le CNRS relative aux besoins liés à la réalisation du projet d'outil commun GESLAB ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 5 de la décision DEC100014DAJ susvisée, M. le directeur général délégué aux ressources du CNRS est désigné comme personne responsable des marchés exclusivement à l'effet de signer la convention constitutive du groupement de commandes entre l'AMUE et le CNRS relative aux besoins liés à la réalisation du projet d'outil commun GESLAB.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2014

Alain Fuchs